

# MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

## REUNION DU 1ER SEPTEMBRE 2016

Le premier septembre deux mille seize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Benoit MARTYN, Mme Isabelle GAMACHE (arrivée en cours de séance), Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS (arrivé en cours de séance), M. Yann LANCELOT, M. Eric RULIER, M. Jean-Yves LAURENT (arrivé en cours de séance), M. Grégory NEEL.

Étaient absents excusés :), Mme Virginie LE POITTEVIN (pouvoir donné à Mme Marie-Hélène LANGLET),

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Facture EX'IM : diagnostics ancienne mairie
- Facture Cotentin Gravure : Fourniture de plaques alu et de panneaux pour l'aire de jeux des enfants.
- Prise en charge de frais liés au déplacement d'un compteur
- Conventions CCDD

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## PERSONNEL

010916-71

### Recrutement en contrat aidé

Monsieur le Maire expose la nécessité de recruter un agent au sein du service communal suite à l'augmentation de la charge de travail du service technique.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, le recrutement d'un adjoint technique territorial en contrat CAE/CUI dans l'emploi, de 20 heures hebdomadaires pour une durée de un an

renouvelable.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **ECOLE**

### Informations diverses

L'effectif de l'école à la rentrée de septembre est de 128 enfants (52 en maternelle et 76 en école élémentaire).

Divers travaux d'entretien ont été réalisés durant l'été dans les écoles : ponçage des tables de la classe de CP avant vitrification, maintenance du petit train et des dalles amortissantes.

Une alarme reliant l'ensemble du groupe scolaire ainsi que deux rateliers à vélos ont été installés.

## **19H00 ENTREE EN SALLE DE MADAME GAMACHE**

### 010916-72

#### Convention avec Mr AUREL, intervenant art plastique

Après délibération, le Conseil Municipal valide la convention entre Monsieur AUREL, intervenant art plastique, et la commune pour la mise en œuvre d'un atelier « GRAFF », à destination des élèves de l'école de Hardinvast, dans le cadre de l'aménagement du temps périscolaire.

Les séances s'étaleront du 3 novembre 2016 au 9 février 2017. Le devis s'élève à 903.40€. L'intervenant établira deux factures.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### 010916-73

#### Devis groupe TC : câblage informatique et installation d'une borne wifi

Un devis du Groupe TC, est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur :

- des travaux de câblage informatique à l'école maternelle et à la cuisine
- l'installation d'une borne wifi

pour un montant HT de 1 097 € (soit 1 316.40 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **MAIRIE**

010916-74

Validation devis de Manche Numérique : formation au logiciel e-cimetière

Un devis de Manche Numérique relatif à la formation du personnel du secrétariat au module e-cimetière de Berger-Levrault est présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis d'un montant de 450€ HT.

Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6184 du BP 2016.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **BIBLIOTHEQUE**

010916-75

Prise en charge des frais de déplacement et de repas des bénévoles

Deux bénévoles de la bibliothèque municipale ont participé à une réunion au Mesnil au Val. Afin de prendre en charge leurs frais de repas et les indemnités kilométriques, une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer :

- Le repas des bénévoles de la bibliothèque s'élevant à 45.40 €
- Les frais kilométriques, à hauteur de 0.25€/km.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6251 du BP2016.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **19H05 ENTREE EN SALLE DE M. LAURENT**

## **BUDGETS**

010916-76

Passage en investissement achats divers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs factures :

- Leroy Merlin : 2 râteliers 5 vélos pour un montant TTC de 160€
- DARTY : 1 mixeur batteur Kenwood pour un montant de 99.99€TTC
- Conforama : suite à un échange de hotte reste 59.96€TTC à basculer en investissement
- UGAP : 2 tables pique-nique forestières pour un montant de 1 569.60€ TTC
- DARTY : 1 micro portable packard bell pour un montant de 379€ TTC

Considérant qu'il s'agit de biens durables,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces factures et d'imputer ces dépenses en section d'investissement.

La facture de DARTY concernant le mixeur (99.99€), celle de Leroy Merlin concernant les râteliers (160€) et celle de l'UGAP concernant les tables (1 569.60€) seront imputées sur l'article 2188.

La facture de CONFORAMA de 59.96€ sera imputée en 2313.

La dépense du micro portable acheté à DARTY sera basculée sur l'article 2183 du BP 2016.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

010916-77

Prise en charge de frais liés au déplacement d'un compteur

Une demande de modification d'emplacement d'un compteur situé dans le lotissement « Le Clos de l'Eglise » a été réceptionnée en Mairie. Le compteur mal implanté, génère des difficultés de stationnement.

Après constatation sur place avec le maître d'œuvre, Monsieur le Maire (maître d'ouvrage) et le propriétaire de la parcelle concernée, une solution a été demandée à ERDF.

ERDF propose le déplacement du coffret de 70 cm à 110 cm pour un coût de 1 704,00 € TTC.

Après concertation, il a été entendu la répartition suivante du coût des travaux : 1/3 pour chaque parti (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et propriétaire). Le propriétaire se charge de faire exécuter les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le paiement de cette participation se montant à 568 € TTC, par mandat administratif à destination de Monsieur LANDOIS, après réalisation des travaux.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 6718 du BP 2016.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

010916-78

Facture diagnostics ancienne mairie

Une facture de EX'IM relative aux diagnostics réalisés (suite au prélèvement de 16 échantillons) sur le bâtiment de l'ancienne mairie est présentée au Conseil pour un montant HT de 1 612.00€ soit de 1 934.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2031 du BP 2016.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

La présence d'amiante a été détectée sur les ardoises de la toiture, côté cour et dans la colle et le ragréage d'un revêtement de sol.

## **LOGEMENTS LOCATIFS**

**010916-79**

**Convention CCDD : alimentation eau potable pour le lotissement "le Clos de l'Eglise"**

Une convention relative à l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable du lot 8 du lotissement "le Clos de l'Eglise" , relatif aux 5 logements locatifs, est proposée par la Communauté de Communes Douve et Divette. Cette convention reprend les obligations de l'aménageur (la collectivité) quant au projet de réseau, sa construction, les contrôles, les branchements des lots, les raccordements sur les réseaux publics,..... , jusqu'à sa rétrocession à la CCDD. Une participation financière sera demandée par la CCDD, suite à un devis préétabli, avant la réalisation des travaux par leurs services. La convention prend effet à la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**010916-82**

**Convention CCDD : vérification du fonctionnement du réseau privé d'eaux usées pour le lotissement "le Clos de l'Eglise"**

Une convention relative à la vérification du fonctionnement du réseau privé d'eaux usées du lot 8 du lotissement communal "le Clos de l'Eglise", relative aux 5 logements locatifs, est proposée par la Communauté de Communes Douve et Divette.

Cette convention reprend les obligations de l'aménageur (la collectivité) quant au projet de réseau, sa construction, les contrôles, l'entretien, les branchements des lots, les raccordements sur les réseaux publics,..... , jusqu'à sa rétrocession à la CCDD.

Une participation financière, PFAC, de 8 000 € (4 logements x 2000 €) sera demandée à l'aménageur (la collectivité). Une PRE ayant déjà été acquittée par la commune pour la parcelle A1501 (ensemble du lot).

La convention prend effet à la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **SALLE POLYVALENTE**

Les clés de la porte d'entrée de la salle polyvalente ont été changées et remises aux responsables des différentes associations communales en échange des anciennes clés.

## **19H30 ENTREE EN SALLE DE M. LE MARQUIS**

### **VOIRIE**

**010916-80**

**Facture Cotentin Gravure : fourniture de plaques et panneaux**

## Commune de HARDINVAST

Une facture de Cotentin Gravure (Atelier de l'Enseigne) relative à la fourniture de 40 plaques de numéros de rues et de 2 panneaux destinés à l'aire de jeux des enfants est présentée au Conseil pour un montant HT de 553.10 € soit de 663.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2152 du BP 2016.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **CCDD**

**010916-81**

#### **CIAU AVENANT 1**

L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service commun de la CCDD, le CIAU, pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, est présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant portant sur la révision de l'article 11, dispositions financières de la convention et plus particulièrement sur la mise en place de la gratuité du service aux communes. Cette nouvelle disposition prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

#### **Conseil Communautaire**

Compte rendu de la réunion du 12 juillet 2016. Ce document a été transmis aux élus par mail le 8 août 2016 et est consultable sur le site de la CCDD.

#### **Présentation du rapport annuel 2015 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2016 relatifs aux :

- prix et qualité du service public d'eau potable et assainissement
- service des déchets

Ces rapports ont été adressés aux élus par mail, le 8 août 2016 et sont consultables sur le site de la CCDD.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements de la Fondation du Patrimoine concernant l'adhésion de la commune pour l'année 2016.
- Lecture du procès verbal de l'assemblée générale du 22 juin 2016, de l'association Saint-Martin-Tollevast-Hardinvast-Couville

**Séance levée à 20H10**